



Obligations et échéances Engagement Trophée Roses des Andes 2019

Pour participer au **Trophée Roses des Andes 2019**, votre équipage doit :

- ❖ Être composé de **2 femmes** remplissant les conditions suivantes **au 21/02/2019** :
 - Avoir au **minimum 18 ans**
 - Être **titulaire du permis de conduire**
 - Fournir un **certificat médical** attestant que les deux membres de l'équipage n'ont pas de contre-indication à évoluer en altitude
- ❖ Respecter l'échéancier suivant :
 - Être **pré-inscrit** au Trophée Roses des Andes 2019
 - *Pour cela, vous avez dû retourner le bulletin de pré-inscription 2019 complété et accompagné d'un acompte de 800€ (1180\$).*

AVANT LE 21/11/2018 (cachet de la Poste faisant foi) :

- Payer **1500€ (2 205\$CAD) d'arrhes**.
Les arrhes ne sont ni remboursables, ni transférables.

AVANT LE 15/12/2018 :

- Informer l'organisation de votre choix concernant le pack aérien (par Désertours ou autonome)

AVANT LE 21/02/2019 (cachet de la Poste faisant foi) :

- Renvoyer votre **bulletin d'engagement définitif** dûment complété
- Payer le **solde de votre inscription définitive**
Pour une pré-inscription classique :
 $17\ 900\text{€} - 800\text{€} - 1500\text{€} = 15\ 600\text{€}$ ou $26\ 300\text{\$CAD} - 1\ 180\text{\$CAD} - 2\ 205\text{\$CAD} = 22\ 915\text{\$CAD}$
- Souscrire à **l'assurance rapatriement sanitaire obligatoire**
- Louer le **système de géolocalisation ainsi que le compteur Tripy II et s'acquitter de la caution (non-encaissée) du matériel loué.**
- Fournir au loueur votre empreinte de carte bancaire pour la **caution du véhicule de location**. Le montant de la caution vous sera communiqué dans le règlement officiel du Trophée Roses des Andes 2019.

Conditions d'annulation et de report :

Si, pour diverses raisons, vous décidez de ne plus participer à l'Aventure du Trophée Roses des Andes vous pourrez soit annuler, et ainsi être remboursées de 700€ ou 1030\$CAD (800€-100€ de frais de dossier), soit reporter votre pré-inscription à l'édition suivante. L'annulation et le report de la pré-inscription doivent être exprimés à Désertours par **lettre recommandée avec accusé de réception avant le 21/02/2019** (cachet de la Poste faisant foi). La lettre de report devra être accompagnée du nouveau bulletin de pré-inscription (et d'un nouvel acompte à partir de votre deuxième report). En respectant ce délai, votre acompte 2019 sera intégralement basculé sur la nouvelle édition et déduit du solde de votre engagement final.